

Étiquette

White papers

Coupons

Other

Image

MERCK SANTÉ ANIMALE**Intervet Canada Corp.****16750 ROUTE TRANSCANADIENNE, KIRKLAND, QC, H9H 4M7**

Commande par téléphone: 514-428-7013

Contactez-nous sans frais au: 866-683-7838

Fax: Commande par téléphone 888-498-4444

Site Web: www.merck-sante-animale.ca

Tous les efforts ont été faits pour assurer l'exactitude de l'information ci-incluse. La responsabilité est aux lecteurs de se familiariser avec l'étiquette du produit Canadien ou le feuillet d'information de l'emballage.

SABER®**Merck Santé animale**

Boucles d'oreilles insecticide

GROUPE 3 INSECTICIDE**Contrôle les mouches des cornes et les mouches de la face chez les bovins de boucherie et les vaches laitières non en lactation****GARANTIE** : Lambda-cyhalothrine 10 %

À USAGE AGRICOLE

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 26646 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT : Contient l'allergène soya.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

IRRITANT POUR LES YEUX

Sensibilisant potentiel pour la peau

AVERTISSEMENT - POISON

MODE D'EMPLOI : En présence de mouches des cornes ou de mouches de la face, fixer une seule boucle d'oreille à chacun des animaux du troupeau. Élimine les mouches des cornes pendant toute leur saison d'activité. Élimine les mouches de la face pendant une période pouvant atteindre deux mois. Retirer les boucles et en disposer à la fin de la saison des mouches ou avant d'abattre l'animal.

Méthode de fixation : Pour fixer les boucles d'oreilles SABER, utiliser le dispositif d'application Allflex†. L'endroit idéal pour fixer la boucle est entre le deuxième et le troisième cartilage radial. Ne pas percer le cartilage ou un vaisseau sanguin.

GESTION DE LA RÉSISTANCE : Les boucles d'oreilles insecticides SABER renferment de la lambda-cyhalothrine (insecticide du groupe 3), une pyréthrine de synthèse. Toute population de mouches des cornes peut comprendre des individus qui présentent une résistance naturelle à la lambda-cyhalothrine ainsi qu'à d'autres pyréthrines de synthèse. L'exposition continue ou répétée à ce groupe d'insecticides entraîne rapidement l'émergence de mouches résistantes, ce qui peut mener à l'inefficacité du produit. Par conséquent, ce produit devrait être utilisé conformément aux stratégies de gestion de la résistance en vigueur.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

1. Dans la mesure du possible, alterner la boucle d'oreille insecticide SABER avec des insecticides d'autres groupes et qui éliminent les mouches des cornes dans un champ.
2. Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
3. Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
4. Consulter les autorités provinciales et le spécialiste local des interventions sur le terrain pour toute autre mesure relative à la gestion de la résistance aux pesticides et/ou à la Lutte intégrée visant à limiter la population de mouches des cornes dans votre secteur.
5. Pour plus d'information ou pour signaler les cas possibles de résistance, communiquer avec Intervet Canada Corp. au (866) 683-7838.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou la bouche. Nocif si absorbé par voie cutanée. Porter des gants de protection contre les agents chimiques en tout temps durant la manutention, l'application et le retrait des boucles d'oreilles, puis se laver les mains à fond une fois l'opération terminée. L'insecticide que renferment les boucles d'oreilles SABER représente un grand danger pour les poissons. Éviter de contaminer lacs, ruisseaux et étangs. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

PREMIERS SOINS : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour

obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS D'INGESTION**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant ou son étiquette, ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation de produit antiparasitaire si l'on consulte un professionnel de la santé.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le traitement doit être principalement symptomatique et d'appoint.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION : Le produit doit être entreposé et éliminé dans des conditions qui permettent de prévenir toute contamination de l'eau et des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Garder dans un endroit frais, à l'abri des rayons du soleil. Éliminer le contenant et les boucles d'oreilles utilisées conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

® Marque déposée d'Intervet Inc., utilisée sous licence.

† Marque déposée d'Allflex International Ltd.

Intervet Canada Corp., filiale de Merck & Co., Inc., 16750, route Transcanadienne, Kirkland, QC H9H 4M7

1 866 683-7838

Contenu net :	Poids net :	
20 boucles et boutons	9,5 grammes par boucle	127835 R2

CPN: 1308232.0

By using this site, you agree to the [Terms of Service](#) and [Privacy Policy](#).

Updated April 12, 2018

Copyright 2018 - Animalytix LLC